



L'Empreinte de l'Ours S'Baere Blättel

Bulletin Municipal de la Commune de Baerenthal

Mairie de BAERENTHAL 1, rue Printemps d'Alsace 57230 BAERENTHAL

☎ 03.87.06.62.30

mail : mairie@baerenthal.eu site internet : www.baerenthal.eu

Responsable de la publication : Christian Cropsal 1^{er} Adjoint en charge de la communication

Comité de rédaction : S. Weil, A. Kessler, A. Nirrengarten, J. Charpentier, M. Zugmeyer et P. Brunner

Août 2024

Horaires d'ouverture :

MAIRIE

Mardi et vendredi de 14 h à 18 h
Mercredi de 8 h à 12 h
ou sur rendez-vous

Le Maire reçoit en Mairie sur RDV
les vendredis de 17 h à 19 h

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

☎ 03 87 06 26 48

biblio@baerenthal.eu

Mardi de 16 h 30 à 18 h

AGENCE POSTALE COMMUNALE

☎ 03 87 96 50 41

Lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 9 h à 11 h 30

Mercredi de 14 h à 16 h 30

FRANCE SERVICES à BITCHE

☎ 03 87 27 32 06

POMPIERS : 18

POLICE : 17

Centre de régulation médicale
Médigarde **0 820 33 20 20**

**Appeler le 15
en cas d'urgence**

Pharmacies de garde :

Composer le 3237 pour connaître
la pharmacie de garde

Médecin :

Jean-Luc GORALSKY

☎ 03 72 29 95 73

Cabinet d'infirmières :

Cécile FERSTLER

☎ 03 87 96 17 23

Cabinet de kinésithérapie :

Jennifer SCHMITT

☎ 03 72 29 98 05

AMAPA :

L'antenne du Pays de Bitche est installée à
Sarreguemines :

☎ 03 87 95 71 72

Centre Moselle Solidarités :

☎ 03 87 78 06 99

Réserve de biosphère transfrontière, plus de 25 ans de partage franco-allemand

C'est en 1998 que les élus du Palatinat côté allemand et des Vosges du Nord côté français, ont décroché la précieuse reconnaissance décernée par l'Unesco. Mais qu'est-ce qu'une réserve de biosphère transfrontière ? C'est un territoire conciliant la conservation de la biodiversité et le développement durable. Il en existe 748 à travers toute la planète. Seulement 23 sont transfrontières, dont la RBT Pfälzerwald – Vosges du Nord.

Parmi les projets portés par la RBT des deux côtés de la frontière, certains concernent l'activité économique, comme les marchés paysans transfrontaliers qui mobilisent jusqu'à 50 producteurs locaux allemands et français autour d'une offre de produits régionaux respectueux de l'environnement.

D'autres s'attachent à la protection de la nature comme le projet Life Biocorridors qui a permis, de 2016 à 2022, de mobiliser des financements européens pour rétablir des continuités écologiques en forêt, en milieux ouverts et zones humides. Un deuxième projet, conduit de 2020 à 2023 avait pour objectif la protection d'espèces rares et menacées : l'Ecrevisse des torrents, des papillons plus particulièrement, les [Azurés des paluds, de la Sanguisorbe](#) et des chauves-souris, notamment le Grand murin. Ces programmes se poursuivent avec des actions concrètes sur le terrain comme des plantations de haies, de fruitiers et le suivi des espèces en danger. La réintroduction du lynx est l'emblème de ces projets communs. Si une vingtaine d'individus ont été relâchés côté allemand entre 2016 et 2020, ils sont désormais une trentaine à être recensés, dont une partie vivant côté français.

Chacun peut contribuer à ce travail commun sur la préservation de la nature à travers un autre projet phare de la RBT : le concours annuel « Jardiner pour la biodiversité ». Pour les communes, l'appartenance à ce vaste ensemble est une opportunité de réaliser des actions utiles et valorisantes en étant accompagné par une équipe expérimentée.

Quelques chiffres :

La Réserve de Biosphère transfrontière Pfälzerwald-Vosges du Nord est la plus grande zone forestière d'un seul tenant d'Europe, 72% du territoire est couvert de forêts.

Environ 337 200 habitants (85 000 en France et 252 200 en Allemagne), 3062 km² (grand comme le Luxembourg), 3 900 km de sentiers de randonnée, 140 châteaux forts...

Contact : Anne Eich pour tout complément d'information
06 27 51 20 94,

a.eich@parc-vosges-nord.fr



Le compostage individuel

Qu'est-ce que le compostage ?

Le compostage est la transformation de déchets organiques en présence d'air et d'eau, sous l'action des micro-organismes vivant dans le sol (bactéries, champignons ...). Le compost obtenu après quelques mois est comparable à de l'humus.

Pourquoi utiliser un composteur ?

Pour détourner 30% de déchets organiques de nos poubelles, pour réduire la pollution, pour produire un engrais 100% naturel, pour fertiliser nos sols et lutter contre l'appauvrissement de la terre, pour agir en éco-citoyen en limitant le volume de déchets à traiter.

Où installer un composteur ?

Dans une zone semi-ombragée de votre jardin, facilement accessible, à l'abri du vent et proche de la maison.

Le composteur doit idéalement être en contact avec la terre.

Il faudra débiter avec des matériaux grossiers pour réaliser un bon drainage.

Quand peut-on composter ?

Toute l'année ! Le compostage est toutefois ralenti en hiver, quand les températures extérieures sont basses. Il est important d'alimenter le composteur tout au long de l'année afin de maintenir la vie de ce microcosme.

CE QUE VOUS POUVEZ METTRE DANS VOTRE COMPOSTEUR

DÈCHETS DE CUISINE

- Épluchures de fruits et/ou de légumes
- Restes de fruits pourris ou cuits
- Marc de café et filtres, sachets de thé
- Restes de repas (légumes, pâtes, riz...)
- Coquilles d'œufs concassées
- Déchets carnés
- Os et arêtes
- Produits laitiers
- Coquilles d'huîtres
- Noyaux, coques de noix et de noisettes

DÈCHETS MÉNAGERS NON ALIMENTAIRES

- Fleurs fanées
- Sciure et copeaux de bois non traités
- Essuie-tout, serviettes, mouchoirs en papier
- Papier journal

DÈCHETS DE JARDIN

- Tontes de pelouse (en petites quantités)
- Tailles de haies (en petites quantités)
- Branchages (de petite taille ou broyés)
- Feuilles mortes (en petites quantités ou broyées)
- Mauvaises herbes
- Fanes de légumes
- Paille, foin, écorces d'arbre (broyés)
- Plantes malades
- Coupes de thuya, de résineux et feuilles vernissées

Conseils !

Pensez à alterner les matières :

- Sèches et humides
- Vertes et brunes
- Fines et grossières
- Riches en azote et riches en carbone

Composter est simple et économique.

**C'est un geste responsable !
Composter, c'est rendre à la terre ce qu'elle nous a donné.**

CE QUE VOUS NE DEVEZ PAS METTRE DANS VOTRE COMPOSTEUR

DÈCHETS DE CUISINE

- Huile de friture (ou en petite quantité)

DÈCHETS MÉNAGERS NON ALIMENTAIRES

- Excréments d'animaux domestiques, litières souillées
- Poussières d'aspirateur, balayures, mégots
- Produits chimiques
- Gravats, plâtres, cigarettes
- Charbon de barbecue, couches-culottes, déchets médicaux
- Papiers imprimés en couleurs : (prospectus, publicités)

DÈCHETS DE JARDIN

- Déchets de jardin traités chimiquement
- Déchets végétaux trop grossiers ($\varnothing > 2-3$ cm)
- Terre, gravier, sable, cailloux

Travaux en cours et à venir

⇒ Route Hammerschless

En raison de travaux de restructuration du réseau électrique dans la rue Hammerschless, qui se dérouleront du **29 juillet au 2 août 2024 et du 20 août au 30 septembre 2024**, la circulation dans la rue Hammerschless sera interdite à partir du croisement avec la route départementale RD 36 et jusqu'au croisement avec la rue du Schmalenthal,

L'accès à la route Hammerschless sera également barré depuis le Reinhardshof.

Les riverains pourront toutefois accéder à leurs propriétés.

Une déviation sera mise en place par le Fourneau-Neuf et la rue du Schmalenthal.

Merci de respecter la signalisation.

⇒ Rue du Betteli

En raison de la construction d'une maison d'habitation dans la rue du Betteli, la circulation dans cette rue sera interdite à partir du croisement avec la rue de Philippsbourg et jusqu'au n° 4 rue du Betteli, du **19 août au 31 octobre 2024**.

Les riverains domiciliés après le n° 4 rue du Betteli sont invités à emprunter la rue Walther Wäldele pour accéder à leurs propriétés.

Cette réglementation ne sera applicable que les jours de présence de l'entreprise sur le chantier.

⇒ Route de Zinswiller - Muhlthal

Orange et la Communauté de Communes du Pays de Bitche réalisent conjointement des travaux de création de réseaux fibre entre Baerenthal et Zinswiller.

Orange réalise ces travaux en vue de connecter une fibre dédiée à l'antenne relais en cours de construction au nord de Zinswiller et qui permettra d'améliorer considérablement la couverture du réseau de téléphonie mobile dans le secteur de Baerenthal sud et Zinswiller nord. La CCPB investit dans ces infrastructures pour permettre d'acheminer la fibre optique vers les habitations se trouvant dans le secteur de la RD 87 entre Baerenthal et Zinswiller.

Ces travaux, programmés du **19 août au 6 septembre 2024**, vont nécessiter la coupure totale de la circulation sur la RD 87 (à partir de la rue des Champs jusqu'à l'intersection Route de Zinswiller et le Muhlthal).

Les riverains concernés pourront accéder à leurs habitations et pourront se renseigner, le cas échéant auprès des contacts ci-dessous :

TP ROC, M. Jean-Emmanuel Roche : 06 65 79 01 01

EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES RESEAU MOBILE :

M. Maxime Jay : 06 47 53 51 08 (du 19/08 au 30/08/2024)

M. Gilbert Savoldelli : 06 12 80 40 77 (du 2 au 6 septembre 2024)

Mairie de Baerenthal : 03 87 06 62 30 (Maire Serge Weil, 06 86 55 96 41)

Mairie de Zinswiller : 03 88 09 05 51

pour savoir par quel côté de la déviation passer en fonction de l'avancée du chantier.

Fermeture pour congés

Le secrétariat de Mairie et l'Agence Postale Communale seront fermés le **vendredi 16 août 2024**.

En cas d'urgence, il faudra contacter le Maire, au 06 86 55 96 41

=====

La bibliothèque municipale sera fermée durant tout le mois d'août.

Réouverture le **mardi 3 septembre 2024 à 16 h 30**.

Collecte multiflux

La collecte du jeudi 15 août (poubelle à autocollant jaune) est reportée au vendredi 16 août.

Vidéoprotection : quelles sont les dispositions applicables ?



La vidéoprotection est un système de caméras et de transmission d'images, disposé dans un espace public ou privé pour le surveiller à distance. Les images obtenues avec ce système, peuvent être traitées automatiquement et visionnées puis archivées ou détruites.

Qui peut filmer la rue ?

Seules les autorités publiques (les mairies notamment) peuvent filmer la voie publique.

Ni les entreprises, ni les établissements publics ne peuvent filmer la voie publique. Ils peuvent seulement filmer les abords immédiats de leurs bâtiments et installations (la façade extérieure par exemple mais pas la rue en tant que telle).

Les particuliers ne peuvent filmer que l'intérieur de leur propriété (l'intérieur de la maison, de l'appartement, du jardin ou du chemin d'accès privé). Ils ne peuvent pas filmer la voie publique, y compris pour assurer la sécurité de leur véhicule garé devant le domicile.

Quelles garanties pour la protection de la vie privée ?

Ces caméras ne doivent pas permettre de visualiser l'intérieur des immeubles d'habitation voisins, ni, de façon spécifique, celles de leurs entrées. Des procédés de masquage irréversible de ces zones doivent être mis en œuvre.

La durée de conservation des images doit être proportionnée et correspondre à l'objectif pour lequel le système de vidéoprotection est installé. Cette durée est précisée dans l'arrêté préfectoral d'autorisation d'installation et ne saurait excéder un mois.

Si vous constatez qu'un dispositif de vidéoprotection ne respecte pas ces règles, vous pouvez saisir le service des plaintes de la Commission nationale de l'informatique et des libertés par courrier postal en écrivant à :

CNIL - Service des Plaintes - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.

Nos joies et nos peines

Félicitations à :

M. **Jean Goetz** qui fêtera ses 82 ans le 2 août
Mme **Marlène Dorsi** née Ruebler qui fêtera ses 85 ans le 9 août
M. **Georges Reiss** qui fêtera ses 85 ans le 10 août
Mme **Liliane Jund** née Vigneront qui fêtera ses 96 ans le 19 août
M. **Robert Bernhardt** qui fêtera ses 81 ans le 19 août
Mme **Frieda Clementz** née Etter qui fêtera ses 87 ans le 29 août

Nos condoléances à la famille de :



M. **Charles Gross**,
décédé le 29 juin,
à l'âge de
90 ans



Bienvenue à :

Loën, né le 6 juillet, fils de Guillaume Muller et de Anneline née Rouet

Bloc-notes

Samedi 3 août : Ouverture de l'aire de dépôt des déchets verts, de 10 h à 12 h.

Dimanche 4 août : Marché aux puces organisé par l'association ABCD, à la base de loisirs Ramstein-Plage. Renseignements et réservations sur pucessaerenthal@orange.fr

Samedi 3, dimanche 4 et lundi 5 août : Kirb à la base de loisirs Ramstein-Plage.

Samedi 10 août : Ouverture de l'aire de dépôt des déchets verts, de 10 h à 12 h.

Samedi 17 août : Ouverture de l'aire de dépôt des déchets verts, de 10 h à 12 h.

Samedi 17 août au vendredi 23 août : Fermeture de la pêche à la rivière pour alevinage. Ouverture le samedi 24 août à 8 h.

Samedi 24 août : Ouverture de l'aire de dépôt des déchets verts, de 10 h à 12 h.

Mercredi 28 août : Réunion de l'association « Cercle d'histoire de Baerenthal », à 20 h, en salle Goldenberg.

Samedi 31 août : Ouverture de l'aire de dépôt des déchets verts, de 10 h à 12 h.

Lundi 2 septembre : Rentrée des classes pour tous les élèves.

Bonnes vacances à toutes et à tous !



A l'occasion de la fête nationale du 14 juillet, le Maire Serge Weil, a eu le plaisir de participer aux cérémonies organisées à Philippsbourg avec la participation, entre autres, des sapeurs-pompiers et de anciens-combattants de Baerenthal et de Philippsbourg.

A l'issue de cette cérémonie devant le Monument aux Morts, a eu lieu une remise de décorations au titre de l'Union des Invalides et Anciens Combattants d'Alsace-Lorraine (UIACAL).

Ont ainsi été décorés de la Médaille d'Argent (parmi d'autres) Nicolas (Roger) Guillaume et Ernest Muller de Baerenthal ainsi que Raymond Fischer qui partage sa résidence entre Philippsbourg et Baerenthal.

Raymond Stutzmann et Berthold Mayer, également récipiendaires, n'ont malheureusement pas pu être présents.

Auparavant, avait été décoré par la Médaille du Mérite Départemental à l'échelon OR, le Capitaine Honoraire Fernand Stephan, en reconnaissance de son dévouement et des services rendus. Cette décoration lui a été remise par le Colonel Armand Jung de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Moselle.

Félicitations à l'ensemble des récipiendaires.

